

Nancy, le 30 août 2022

Amelle CHOUIKH, Laurent HOPPÉ, Sébastien MEYER  
Isabelle SCHAEFER, Kristian WALCZAK

Inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'EPS  
à  
Mesdames et messieurs les professeurs d'EPS  
S/C de madame ou monsieur le Chef d'Établissement

### Partie commune

L'Éducation est le fondement de notre engagement. Vous avez su répondre à la nécessité de mettre en œuvre les moyens pédagogiques innovants pour permettre aux élèves d'acquérir des compétences, savoirs, savoir-faire et savoir-être afin de devenir les citoyens libres et éclairés de demain. Nous tenons à vous remercier pour votre conscience professionnelle et votre implication.

Ayant à cœur de vous accompagner dans vos missions et de faire en sorte que nos élèves trouvent le chemin de la réussite à l'École, nous nous fixons trois priorités pour cette nouvelle année scolaire, en cohérence avec la circulaire de rentrée 2022 :

- **Un engagement pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux**

Le parcours de l'élève se construit dans la durée. La mobilisation autour du livre et de la lecture, des mathématiques et du respect de tous, les actions visant à développer l'oralité, les dispositifs d'accompagnement illustrent les nombreux leviers dont nous devons nous emparer pour renforcer la maîtrise des fondamentaux et progresser vers l'excellence.

Agir en faveur d'une culture commune de l'évaluation demeure également un incontournable en cette rentrée pour qu'elle soit un outil de progrès individuel, motivant et lisible pour permettre une identification du niveau de maîtrise des compétences et développer une relation de confiance avec l'équipe éducative.

- **Un engagement pour l'égalité et la mixité**

En réponse à la difficulté scolaire et pour une école inclusive au plus près des besoins des élèves, nous veillerons à vous accompagner dans l'évolution de vos pratiques pédagogiques par la formation avec des dispositifs spécifiques disciplinaires ou transversaux ainsi que par un travail approfondi dès le collège pour une orientation éclairée et réfléchie favorisant l'égalité des chances.

Parallèlement, la lutte contre le décrochage scolaire reste un enjeu qui nous concerne tous, individuellement au sein de la classe et collectivement pour une prise en charge globale.

- **Un engagement pour le bien-être de tous**

Cette année nous poursuivons notre engagement pour le bien-être des élèves comme des personnels. Cela passe notamment par une acceptation de chacun dans sa singularité, par une pratique sportive accrue et une attention portée à l'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves, renforcée par le déploiement du pass Culture.

L'effort de notre académie sur l'éducation au développement durable est pleinement corrélé à cet enjeu du bien-être. Les établissements engagés deviennent ainsi des lieux toujours plus accueillants et qui laissent une place croissante aux espaces de vie.

La restructuration de la formation continue à travers la nouvelle École Académique de la Formation Continue (E AFC) permet de mieux répondre aux besoins de formation exprimés par chacun, notamment au travers d'un programme de parcours de formation pluriannuels.

Par ailleurs, la prise en compte de la spécificité des territoires s'est traduite l'an passé par la mise en place de Plans Locaux de Formation (PLF) et de Conseillers Ressources Humaines de Proximité (CRHP) que chaque personnel peut consulter.

Les corps d'inspection vous accompagnent et vous soutiennent dans vos missions essentielles pour renforcer le lien social et répondre aux défis actuels et à venir.

Nous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

**Les IA-IPR et les IEN2D de l'Académie de Nancy-Metz**

## Partie disciplinaire : EPS

Nous ne pouvons commencer cette lettre de rentrée sans revenir sur les départs de François MICHELETTI et de Marc BERTHOLON. Nous tenons à les remercier sincèrement pour leur engagement au service de la discipline, des enseignants et des élèves durant toutes ces années. Nous regretterons leur départ mais sommes ravis de leurs évolutions professionnelles respectives.

Leurs départs postérieurs aux mouvements des IA-IPR nous ont conduits, en accord avec le recteur, à lancer un appel à candidature de faisant-fonction d'IA-IPR EPS auprès des 91 professeurs agrégés du public de notre académie courant mai. Une dizaine de candidatures de grande qualité nous sont parvenues et nous ont permis de recruter 5 personnes pour l'année à venir.

Par conséquent, Laurent HOPPÉ est ravi d'accueillir Amelle CHOUIKH, Sébastien MEYER, Isabelle SCHAEFER et Kristian WALCZAK en tant que faisant-fonction d'IA-IPR EPS ainsi que Jérôme CRÉMONI en tant que chargé de mission. Nous tâcherons de prolonger du mieux possible la dynamique académique.

Nous tenons par ailleurs à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui nous accompagnent tous les ans dans le pilotage de la discipline et sans qui nous ne pourrions offrir une EPS de qualité. Ainsi merci aux CFC, CPD EPS, cadres UNSS, PFA, formateurs, tuteurs, responsables de secteurs, coordonnateurs de districts, membres de la CAHN, chargés de missions... et vous tous par votre action au quotidien.

❖ La [Circulaire de rentrée du 29-06-2022](#) nous apporte quelques éléments sur les priorités nationales :

- « Une **École pleinement inclusive**, où chacun, notamment les élèves en situation de handicap, a sa place. Un regard particulier sera porté à la communication avec les familles ».
- « Porter une attention accrue à la **santé mentale des élèves**. Anxiété et baisse de l'estime de soi sont des effets dus à la crise sanitaire d'après de nombreuses études, ce qui remet en priorité la santé et « la construction de soi » sur le long terme ».
- « L'éducation artistique et culturelle (EAC) et la **pratique sportive constituent deux priorités fixées par le président de la République** ». « **De même, la pratique régulière de l'activité sportive par nos élèves est une condition de leur bonne santé, du dépassement de soi et de la cohésion de groupe. L'éducation physique et sportive en constitue l'élément fondamental. Elle doit pouvoir être complétée par une activité physique régulière. Ainsi les trente minutes d'activité physique quotidienne seront généralisées à compter de la rentrée dans toutes les écoles de France. (...). En outre les collèges volontaires seront invités à mettre en place, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps permettant à tout ou partie de leurs élèves de pouvoir faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, dans des clubs ou associations sportives** ».

❖ **Nouveautés réglementaires** : Nous vous invitons à prendre connaissance des textes suivants :

- [Arrêté du 14-01-2022](#) : création de la « **Mention Complémentaire Encadrement dans le Secteur Sportif** » (MCE2S). Elle pourra être ouverte à partir de la rentrée 2023 dans les options suivantes : Activités Physiques pour Tous (APT), Activités Aquatiques et Nautiques (AAN), Activités de la forme (AF) cours collectifs et haltérophilie/musculation. Elle donnera les mêmes prérogatives qu'un BPJEPS et permettra, à l'issue d'un cursus scolaire gratuit, de pouvoir exercer contre rémunération en étant titulaire d'une carte professionnelle.
- [Arrêté du 20-01-2022](#) : création de « **l'Unité Facultative dans le Secteur Sportif** » (UF2S) dans de **nouvelles filières** : « accompagnement, soins et services à la personne ; métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ; systèmes numériques, option A sûreté et sécurité des infrastructures, option B audiovisuels, réseau et équipement domestiques et option C réseaux informatiques et systèmes communicants ; installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables ; logistique ; maintenance et efficacité énergétique ; métiers du froid et des énergies renouvelables ; organisation de transport de marchandises ».
- Arrêté, décret et [Note de service du 28-02-2022](#) : « **enseignement de la natation scolaire** ». Entre autres, deux nouvelles attestations sont mises en place :

- L'ASSN est renommée **ASNS (Attestation du Savoir Nager en Sécurité)** et devient la référence dans les domaines scolaire et extrascolaire. Un accompagnement sera mis en place mais vous pouvez d'ores et déjà regarder [la vidéo du test sur notre chaîne YouTube](#).
  - Le test d'aisance aquatique » est renommé « **Pass'Nautique** » et permet un accès aux activités nautiques.
- [Note de service du 24-03-2022](#) : certification dans l'**enseignement de spécialité « Éducation Physique Pratiques et Culture Sportives » (EPPCS)** en bac général.
  - [Circulaire du 25-03-2022](#) : Évolution de la **certification EPS en CCF en bac GT**. Modification de 3 référentiels de champ d'apprentissage : CA1, CA3 et CA4.
  - [Note de service du 26-08-22](#) : Expérimentation des 2 heures de pratique sportive en collège et prises en charge par les clubs. Ce dispositif vise à promouvoir la pratique physique périscolaire auprès d'élèves en étant éloignés. Pour éviter toute concurrence avec les dispositifs scolaires existants nous avons proposé aux 4 DASEN une liste d'EPL dont l'association sportive était peu dynamique et/ou se situant en éducation prioritaire et/ou se situant en territoires éducatifs ruraux.
- ❖ **Carte des formations** : Nous invitons les établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation à prendre notre attache en amont.
- Panorama sur la **politique éducative dans le domaine de la pratique physique, sportive et artistique conduite dans la région académique Grand Est** : Il est le fruit d'une collaboration entre les IA-IPR EPS des 3 académies ainsi que des cadres UNSS et de la DRAJES. Il s'accompagne d'une [cartographie interactive](#).
  - **Enseignement de spécialité EPPCS** : aucune ouverture supplémentaire. Nous restons à 4 établissements.
  - **Enseignement optionnel EPS** : Nous en aurons 28 à la rentrée 2022 (3 ouvertures : Lycée Louis Bertrand BRIEY, Lycée Antoine Gapp FORBACH et lycée Jeanne D'Arc REMIREMONT)
  - **Unité Facultative dans le Secteur Sportif** : Nous aurons 13 établissements à la rentrée 2022 (6 ouvertures : LP J. Augustin SAINT DIÉ, LP Jeanne D'Arc REMIREMONT, LP ND Saint Joseph EPINAL, LP Charles Hermite DIEUZE, LP du Toulinois TOUL)
  - **Mention complémentaire Animation Gestion dans le Secteur Sportif** : aucune création. Nous restons à 2 établissements.
  - **Sections Sportives scolaires** : Nous en aurons 310 dans l'académie à la rentrée 2022 (26 ouvertures, 10 fermetures et 2 mises en suspens)
  - **Sections d'Excellence Sportives** : Nous en aurons 17 dans l'académie à la rentrée 2022 (3 ouvertures : 2 en collège et 1 en école primaire)
  - **Label « Génération 2024 »** : Nous aurons 193 établissements labélisés à la rentrée 2022 (dont 80 nouvelles labélisations et 18 renouvellements). Les établissements sociaux et médicaux-sociaux (ESMS) pourront être labélisés à partir de cette année.
- ❖ **Formation des enseignants** :
- La mise en place de l'**École Académique de la Formation Continue (EAFC)** va modifier la manière de se former. L'EAFC regroupe désormais le service formation du rectorat (Ex MIFOR et DIFOR), CANOPÉ et les autres opérateurs. **Une information vous parviendra prochainement pour expliquer les nouvelles modalités de formation.**
  - Les formations de **préparations aux concours (CAPEPS et Agrégation internes)** sont accessibles jusqu'au 3 octobre 2022 via GAIA. Toutes [les informations sur cette page](#). Nous encourageons tous les contractuels (CAPEPS interne) et enseignants (Agrégation interne) intéressés à s'inscrire. Nous tenons à remercier Laurence Duchêne et Isabelle Schaefer qui se retirent de ces formations après plus de 20 ans.
- ❖ **Examens** :
- Le ministère a remis en place pour cette session 2022 et à titre exceptionnel une **Certification intermédiaire CAP** en Bac Pro. Elle se déroulera la semaine du 17 au 21 octobre 2022 avec 519 inscrits sur 5 centres. Nous vous invitons donc à une vigilance en positionnant vos CCF. Les enseignants des lycées seront sollicités comme jurys.

- Tomblaine (54) : 94 candidats sur ½ journée (mardi ou jeudi).
  - Bar-Le-Duc (55) : 83 candidats sur ½ journée (à préciser mais potentiellement mardi ou jeudi matin).
  - Behren-lès-Forbach ou Forbach (57) : 29 candidats sur ½ journée (à préciser mais potentiellement le mardi matin).
  - Metz (57) : 135 candidats sur ½ journée (vendredi).
  - Remiremont (88) : 178 candidats sur 1 journée (à préciser mais potentiellement mardi ou jeudi).
- Avec le bac professionnel nous clôturons 3 années de **construction (pour vous) et de validation (pour nous) des référentiels d'EPS aux examens**. Pour l'année à venir :
- Nous vous communiquerons la liste des tous les référentiels validés par EPLE et par examen. Merci de nous faire part d'éventuelles erreurs.
  - Nous proposons aux établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation (Modification d'une APSA, création d'une nouvelle APSA) de faire remonter les référentiels concernés à [Laurent KAISER](#). Les ajustements issus de l'évolution des référentiels nationaux des CA1, 3 et 4 en bac GT ne nécessitent pas que vous nous remontiez vos référentiels amendés.
  - Nous proposerons une banque académique de référentiels par examen et par CA.

#### ❖ OPEPS :

- L'outil sera reconduit afin de disposer d'une cartographie précise de l'EPS dans l'académie. Il nous permet de cibler finement le pilotage de la formation continue (savoir nager, cross-training...) , des examens, de l'offre de formation... Nous vous remercions pour l'attention que vous y porterez d'année en année. Le retour du fichier ([en téléchargement sur notre site](#)) est attendu pour **le 01 octobre 2021**.

#### ❖ Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) :

- Les rendez-vous de carrière (RVC) se poursuivent et concerneront cette année une cinquantaine d'enseignants d'EPS certifiés ou agrégés de l'enseignement public et privé. Pour rappel, si lors de votre rendez-vous de carrière, vous souhaitez nous communiquer des éléments, [des outils sont à disposition sur notre site académique](#). Ce ne sont que des « outils » et n'ont rien de prescriptifs. Des cadres personnels peuvent être utilisés également mais en tout état de cause des documents permettant de comprendre la démarche enseignante sont à fournir. Par ailleurs un « [document de référence](#) » est également proposé par le ministère et peut être renseigné et transmis aux évaluateurs (IPR et chef d'établissement). Pour l'année écoulée, nous avons réalisé les rendez-vous de carrière suivants :

RVC 2021-2022	1 <sup>er</sup> RVC	2 <sup>ème</sup> RVC	3 <sup>ème</sup> RVC	Total
PEPS public	18	6	27	51
PEPS privé	6	5	4	15
Agrégés public	0	2	6	8
Total				74

- Les visites d'accompagnement se poursuivent également et concernent principalement les enseignants de la hors classe, les professeurs contractuels, les professeurs stagiaires, en détachement et les agents qui ont bénéficié d'un PIAP. Pour ces visites les mêmes consignes que pour les RVC sont données en termes de documents à fournir.
- Promotion : Depuis la mise en place du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), l'avancement de carrière s'échelonne sur 3 grades : classe normale, hors classe et classe exceptionnelle. S'agissant notamment de la classe exceptionnelle ou de l'échelon spécial de la classe

exceptionnelle nous invitons les enseignants à renseigner leurs profils sur [lprof](#) pour porter à la connaissance de l'administration les éléments de valorisation liés à leurs parcours professionnels autres que ceux dont elle dispose déjà (missions internes ou externes à l'établissement). Cette année ont été promus :

2021-2022	Public			
	PEPS		Agrévés	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Hors classe (HCL)	25	19	0	1
Classe Exceptionnelle (CE)	5	10	2	0
Échelon spécial de la CE	4	3	/	/
Liste d'aptitude des agrégés (LA)	1	0	/	/

- Lauréats de concours : Nous adressons nos félicitations aux lauréats des différents concours de recrutement EPS issus de l'académie
  - Agrégation externe : 1 lauréat
  - Agrégation interne/CAER : 5 lauréats (2 hommes et 3 femmes) : 5 publics
  - CAPEPS/CAER interne : 2 lauréats (2 hommes) : 1 public et 1 privé
  - CAPEPS/CAFEP externe : 29 lauréats (22 hommes et 7 femmes) : 28 publics et 1 privé
- Stagiaires : Les nouveaux statuts de stagiaires
  - 31 Fonctionnaires Stagiaires Temps-Plein (FS-TP)
  - 3 Fonctionnaires Stagiaires mi-temps (FS-MT) : deux en prolongation de stage et 1 en renouvellement.
  - 29 Étudiants en Pratique en Responsabilité (EPR) de Master 2
  - Des Étudiants en Pratique Accompagnée (EPA) de Master 2
  - Des Étudiants de master 1.
  - Des Étudiants de Licence 3.
- Mutations : 71 enseignants ont muté en EPS cette année dans l'académie :
  - 16 en Meurthe et Moselle,
  - 4 en Meuse,
  - 31 en Moselle,
  - 20 dans les Vosges.
- Rémunération : le ministère a mis à disposition [une plateforme](#) permettant de simuler son salaire selon son grade et son échelon.

#### ❖ Ressources :

- Nous vous invitons plus que jamais à consulter le [site EPS académique](#) qui dispose d'une mine d'informations et des ressources régulièrement enrichies.
- La [chaine YouTube EPS de l'académie](#) (1200 abonnés) propose de plus en plus de vidéos à destination des élèves et des enseignants. Des tutoriels et des clés en main permettent de charger des lots de vidéos libres de droits et les QR codes associés directement sur vos tablettes établissements.
- Les mémentos de l'académie (Réglementation, coordonnateur APSA, Sections Sportives Scolaires et d'Excellence, Sportif de Haut Niveau, Formation Continue, examens) vous seront transmis progressivement au fil du mois de septembre et seront comme toujours disponibles sur le site.

❖ **UNSS :**

- Nous tenons à **remercier chaleureusement Hélène PETERS** pour son engagement au service du sport scolaire à la tête du service départemental UNSS de Meurthe et Moselle depuis 20 ans. Elle fera valoir ses droits à la retraite début novembre et nous lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle étape dans son parcours.
- Le service régional utilisera [un Padlet](#) pour diffuser ses informations.
- Nous accueillerons deux nouveaux cadres durant l'année à venir. Nous souhaitons dès à présent la bienvenue aux personnes qui prendront les postes de :
  - Directeur Adjoint du Service Régional UNSS de l'académie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
  - Directeur/trice du Service Départemental UNSS de Meurthe-et-Moselle à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

❖ **Calendrier :**

- Septembre : envoi des différents documents de rentrée chaque lundi : le 05/09 OPEPS, le 12 le guide réglementaire, le 19 le mémento de la Formation Continue, le 26 les mémentos sportifs (SHN, SSS, SES) et le 03/10 le mémento des examens.
- Journée nationale du sport scolaire le 21 septembre 2022 : thème de l'inclusion
- Semaine Européenne du sport du 23 au 30 septembre 2022
- Semaine Olympique et Paralympique du 3 au 08 avril 2023 : thème de l'inclusion
- Journée Olympique et Paralympique le 23 juin 2023

❖ **Protocole sanitaire :**

- Le protocole applicable pour l'année 2022-2023 est disponible [sur Eduscol via ce lien](#).

**Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente rentrée et une très bonne année scolaire.**

**Cordialement,**

Amelle CHOUIKH

Laurent HOPPÉ

Sébastien MEYER

Kristian WALCZAK

Isabelle SCHAEFER

